

**COMPTE-RENDU DE LA
Réunion du 20 juin 2011**

Date de la convocation : 15 juin 2011

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h 00

Président de séance : M. Alain Sallier, Maire.

Secrétaire de séance : M. Paul DEJOUR.

Présents : Mmes Pascale BERTOLI, Christel SERILLON-MARION

Mrs Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Alain SALLIER.

Absent :

Excusés : Mme Arlette RENE

Mrs Gilles COURTIAL, Cédric DESCOURS, Didier PRANEUF, Régis RIBES

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
2. Réflexion sur l'Intercommunalité : Devenir de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres
3. Travaux de voirie 2011 : Pont de Chervil
4. Contrat entretien station d'épuration
5. Révision des loyers au 1^{er} juillet
6. Budget Général. Admission en non valeurs de produits irrécouvrables
7. Projet d'intervention du PNR à une séance du Conseil Municipal
8. Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 6 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du dernier Conseil Municipal.

2- Réflexion sur l'Intercommunalité :

La commune de Chalencon se positionnera définitivement en juillet, en fonction du choix fait par les autres membres de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres. IL semble souhaitable que la Com Com d'Eyrieux aux Serres reste soudée.

3- Travaux de voirie 2011 : Chervil :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer la réfection du chemin de Pont de Chervil.

Une première estimation de la reconstruction de voirie s'élève à la hauteur de 22 920.25€ HTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer ces travaux
- SOLLICITE l'aide du Conseil Général au titre de Cap Territoire d'Eyrieux aux Serres 2011.
- MANDATE Le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

4 – Contrat entretien station d'épuration :

Suite aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration communale, le rendu a fait apparaître la nécessité d'un entretien annuel (en dehors de l'entretien hebdomadaire fait par l'agent communal).

Le Maire a donc fait appel à l'entreprise Eyrieux Assainissement pour une proposition de contrat d'entretien annuel. Le devis s'élève à la somme de : 450€ HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Eyrieux Assainissement
- Charge et Autorise Le Maire à passer la commande et à signer le contrat d'entretien.

5- Révision des loyers au 1^{er} juillet :

Suite à la loi n°2005.841 du 26/07/05 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, depuis janvier 2006, les loyers sont revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par voix pour :

- décide l'augmentation des loyers **au 1^{er} juillet 2011**, selon l'indice de référence des loyers suivant :

Indice de référence des loyers du trim. Concerné = 4^{ème} trim. 2010 = 119.17
Indice de référence des loyers du même trim. de l'année n-1 = 4^{ème} trim. 2009 = 117.47

La variation est de 1.01447178

Ce qui porte les loyers à :

Monsieur DENAIS Guy	:	292 €	par mois
Monsieur COLOMBAT Rémy	:	370 €	par mois
Monsieur SERILLON Richard	:	345 €	par mois
Mademoiselle ZEUSS Ganja	:	507 €	par mois
Mademoiselle ZEUSS Tanya	:	284 €	par mois
Madame REESE Kristina	:	284 €	par mois

- décide l'augmentation des loyers **au 1^{er} juillet 2011**, selon l'indice de référence des loyers suivant pour la boulangerie :

Indice de référence des loyers du trim. Concerné	= 3 ^{ème} trim. 2010 = 118.70
Indice de référence des loyers du même trim. de l'année n-1 = 3 ^{ème} trim. 2007 = 113.68	

La variation est de 1.044159043

Ce qui porte le loyer de la boulangerie à compter de juillet 2011 à : 1356 € par trimestre

6- Budget général : Admission en non valeur de produits irrécouvrables :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le trésorier dans lequel ce dernier explique qu'il n'a pu recouvrer certains titres en totalité ou partiellement concernant le budget général.

Soit : 164.77€ pour EDF GDF Services

Pour le motif suivant : Poursuite impossible. Cette somme a été déduite d'une autre facture après émission du titre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur de cette somme et charge Monsieur Le Maire d'établir le mandat correspondant. Mandat au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

7- Intervention du PNR à une séance du Conseil Municipal :

Le Parc naturel Régional des Monts d'Ardèche va fêter ses 10 ans d'existence. Les responsables du PNR proposent d'intervenir lors d'une séance du CM pour fait part de leur rôle. Le CM est d'accord pour une intervention lors d'un CM à la rentrée de septembre. Pascale BERTOLI est sollicitée pour les contacter et voir cette intervention est ouverte à la population.

8-Questions diverses :

- Fondation du patrimoine : bulletin d'adhésion :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie de l'aide de la Fondation du Patrimoine lors de nombreux travaux sur Chalencon, à savoir pour la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Pierre de Chalencon. La fondation a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité public ou privé, en partenariat avec les pouvoirs publics, le monde économique, les associations et les particuliers.

Monsieur Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de 50.00€ de la commune de Chalencon à la Fondation du Patrimoine.

- ARS : Ambroisie :

Personne référente sur la commune : Robert LAVIS

- ARS : Désert médical :

Aline Agnaud, Infirmière en libérale sur la commune a fait un topo de la situation.

SEANCE LEVEE A 23 H 30